

Courrier à envoyer à des élus
(liste à établir en commun, vos suggestions seront bienvenues)

Objet : La journée internationale des migrants du 18 décembre et la ratification par la France de la Convention des Nations Unies pour les droits de tous les travailleurs migrants

Le 18 décembre - *Journée Internationale des Migrants* -, dans le monde entier, sont rappelés l'importance des migrations internationales et réaffirmés les droits des migrants. La date a été choisie il y a cinq ans par l'ONU pour attirer l'attention sur une convention adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1990 mais restée inapplicable faute de ratifications en nombre suffisant.

Cette *Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles*ⁱ n'est entrée en vigueur que le 1^{er} juillet 2003. A ce jour, 27 Etats l'ont ratifiéeⁱⁱ : seulement des pays d'émigration, aucun des pays les plus industrialisés.

La Convention de l'ONU pour les travailleurs migrants concerne tous les migrants qui « *vont exercer, exercent et ont exercé* » un travail et leurs familles pendant « *tout le processus de migration* ». Pour tous, avec ou sans papiers, des droits fondamentaux sont réaffirmés : scolarité, conditions de travail, soins médicaux d'urgence... Ces droits devaient être précisés, selon le préambule de la convention, en « *considérant la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leurs familles* ».

Depuis quatorze ans, la France, ses partenaires européens et tous les pays d'immigration de la planète éludent la ratification. Pourquoi cette inertie à laquelle se heurtent moins d'autres conventions ou chartes relatives aux droits de l'hommeⁱⁱⁱ ? La défense des droits de l'homme ne peut pas exclure les migrants, sauf à prétendre que les migrants ne seraient pas des êtres humains à part entière.

Depuis 1990, la précarisation des droits des migrants est en aggravation constante. L'Union européenne offre la libre circulation aux citoyens des Etats membres tout en durcissant, pour les autres, les règles de l'asile et du séjour ; le principe de non-discrimination inscrit dans le traité d'Amsterdam a exclu la discrimination fondée sur la nationalité. Face à cette dégradation des droits des migrants, les Nations unies et, au sein de l'Union européenne, de nombreuses institutions ou sociétés civiles ont remis en selle la convention par laquelle les Nations unies garantissent des normes minimales du droit des étrangers^{iv}.

En France, une campagne pour la ratification lancée par Agir ici en mars 2004 a été soutenue par une trentaine d'associations. La campagne « *Demain le monde... les migrations pour vivre ensemble* »^v a pris le relais pour deux ans. Une plateforme européenne pour la ratification^{vi} - dont le collectif français est partenaire - a été créée à Bruxelles le 1 octobre.

La France prône un rôle accru des Nations unies dans les affaires internationales. A nos yeux, une ratification par la France de la Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants s'inscrirait pleinement dans le cadre de cette politique. Elle inciterait ses partenaires européens à mieux tenir compte des positions des Nations unies, du Parlement européen, de la CSCE, de la CSE et de la plateforme européenne.

En conséquence, nous vous demandons, à l'occasion de la journée internationale des migrants ; d'intervenir en faveur de la ratification de la Convention de l'ONU pour les droits de tous les travailleurs migrants.

Associations signataires :

ⁱ <http://untreaty.un.org> ou www.december18.net

ⁱⁱ Par ordre chronologique : Egypte, Salvador, Maroc en 1993 ; Seychelles en 1994 ; Colombie, Philippines, Ouganda en 1995 ; Sri Lanka, Bosnie-Herzégovine en 1996 ; Cap Vert en 1997 ; Azerbaïdjan, Mexique, Sénégal en 1999 ; Ghana, Guinée Bissau, Bolivie en 2000 ; Belize, Uruguay en 2001 ; Equateur, Tadjikistan en 2002 ; Guatemala, Mali, Burkina Faso, Kirghizstan en 2003 ; Timor Occidental, Libye, Turquie en 2004.

ⁱⁱⁱ La Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant adoptée en 1989 est entrée en vigueur un an après et est ratifiée par 192 Etats (tous sauf les Etats-Unis et la Somalie). La Convention de l'ONU sur le droit des femmes adoptée en 1979 entrerait en vigueur deux ans après ; elle est actuellement ratifiée par 177 Etats.

^{iv} Le 9 décembre 2003, les Nations unies créaient une Commission Globale sur les Migrations Internationales. L'UNESCO et le BIT ont effectué plusieurs études portant notamment sur la Convention. L'Organisation des Etats Américains (4/6/2002), le Parlement européen (30/01/2003), le Comité économique et social européen (30/6/2004) et le Confédération européenne des syndicats (16-10-2003) se sont prononcés en faveur d'une ratification.

^v *Comité de pilotage*: CCFD – Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Cimade – Service œcuménique d'entraide, Forim – FORum des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration, Ligue des droits de l'homme, Peuples solidaires, RITIMO – Réseau des centres de documentation pour la solidarité internationale, Solidarité Laïque.

Comité de soutien. CEMEA – Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, CIEMI – Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, Coopération SUD (Solidarité, Urgence, Développement), Eau Vive, EEDF – Eclaireurs et Eclaireuses de France, ENAR France – European Network Against Racism France, Equipes enseignantes, FASTI – Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, FCPE – Fédération de Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques, Fédération française des clubs Unesco, Francas, FSU – Fédération Syndicale Unitaire, FTCR – Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives, Génériques, GISTI - Groupe d'information et de soutien aux immigrés, GRDR – Groupe de Recherche et de réalisation en Développement Rural, GREF – Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières, Ligue de l'enseignement, MRAP - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, REMISIS – Réseau de documentation sur les migrations internationales et relations interethniques, Secours catholique – Caritas France, Secours islamique, SNUIPP – Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, UNSA – Union Nationale des Syndicats Autonomes, UNSA Education – Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education.

^{vi} La plateforme associe des campagnes nationales de Belgique, Danemark, France, Irlande, Pays-Bas, Espagne, Grande-Bretagne ainsi que des organismes européens ou internationaux (Amnesty International – Union Européenne, Fédération Internationale des Droits de l'Homme - Association Européenne, Emmaus international, Churches'commission for migrant in Europe, PICUM, Coordination pour le droit des étrangers à vivre en famille, Solidar).